

Objet : Désignation des représentants de la collectivité au sein du conseil médical départemental en formation plénière

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation de conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2024-021 A en date du 6 mai 2024 relatif à la désignation des représentants de la collectivité au sein du conseil médical départemental en formation plénière,

Vu la délibération n° 034-26 C du Conseil communautaire du 9 avril 2026 relative à l'élection du président de Grand Chambéry,

Considérant d'une part, l'élection du président de Grand Chambéry en date du 9 avril 2026 et d'autre part, les départs à la retraite de trois représentants du personnel en catégorie B,

ARRETE

Article 1 : les représentants de la collectivité au sein du conseil médical départemental en formation plénière sont les suivants :

Représentants du personnel

Catégorie A		
Titulaire	Manuel DAHINDEN (FO)	Céline JARRIAND (FO)
Suppléant 1	Cyrille GIREL (FO)	Christophe KARPIEL (FO)
Suppléant 2	Aurélie CARLE (FO)	Marianne LEREIN (FO)

Catégorie B		
Titulaire	Frédéric FAZILLE (FO)	Marion PECOT (FO)
Suppléant 1	Eric GRANGEAT (FO)	Frédéric DEBERNARDI (FO)
Suppléant 2	Rémy GRECO (FO)	Murielle GONCALVES MINEIRO (FO)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Catégorie C		
Titulaire	Patrick MOREL (FO)	Raphaël GOBBO (FO)
Suppléant 1	Fabrice SPITALE (FO)	Jean-Rémi JUAN (FO)
Suppléant 2	Stéphane DAMESIN (FO)	Nicolas LADOUX (FO)

Représentants de la collectivité

Titulaire	Valentin HACHET	Jean-Marc LEOUTRE
Suppléant 1	Pascal MITHIEUX	Daniel ROCHAIX
Suppléant 2	Michel DYEN	Isabelle DUNOD

Article 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au préfet.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)

Numéro attribué à l'acte :

2026-066A

Objet de l'acte :

Désignation des représentants de la collectivité au sein du conseil médical départemental en formation plénière

Classification Préfecture :

5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 5
- Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20260528-lmc1H36156H1-AR

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H36156H1

Date de transmission en Préfecture :

28 mai 2026

Date de réception en Préfecture :

28 mai 2026

Date de publication sur le site internet:

jeudi 28 mai 2026